



Corona virus : période d'essai arrêtée à la veille du confinement

Par Pherci

Bonjour,

Je viens d'apprendre que l'on a mit fin à ma période d'essai pour cause de la situation actuelle, à savoir le coronavirus, et le probable confinement qui va surement être annoncé ce soir par Macron, et qui plombe toute l'économie du Groupe dans lequel je travaille.

Peut-on me licencier pour une cause extérieure, alors que l'on m'a clairement dit que la raison n'était pas moi, mais du fait de l'épidémie.

étant en période d'essai, c'est une décision discrétionnaire, mais ne doit-elle pas être motivée par un fait relatif à la personne salariée, et non un fait extérieur ??

Merci pour votre aide.